

POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

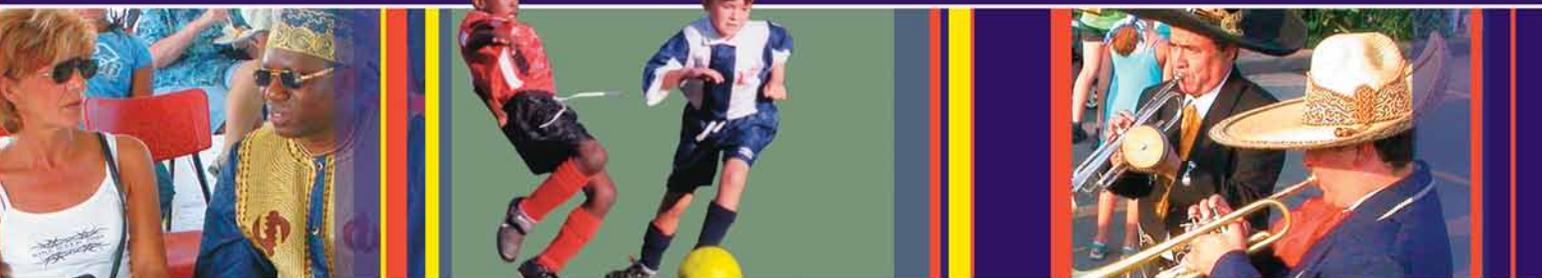






TABLE DES MATIÈRES

Message du maire	4
Message du président du comité d'élaboration de la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes	5
Préambule	6
Buts de la Ville en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes	9
Vision de la Ville en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes	10
Mission de la Ville en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes	10
Principes directeurs	12
Orientations	15
Orientation 1 : Favoriser l'accès aux services municipaux à tous les citoyens issus de l'immigration	16
Orientation 2 : Encourager la représentativité des personnes immigrantes dans tous les secteurs d'activités municipales	18
Orientation 3 : Favoriser le rapprochement interculturel	20
Orientation 4 : Développer le partenariat	22
Conclusion	25
Annexe : Petit lexique sur l'immigration.	26
Comité d'élaboration de la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes	27

Les dénominations d'individus englobent le féminin et le masculin dans le seul but d'alléger la présentation de cette publication.



MESSAGE DU MAIRE

Sherbrooke est la première ville regroupée à se doter d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Elle va guider nos actions et nos décisions futures dans ce domaine.

Notre ville est aussi considérée par le gouvernement du Québec comme une des trois grandes villes ciblées par la régionalisation de l'immigration, avec Québec et Gatineau.

L'immigration n'est pas un phénomène récent à Sherbrooke. Tout particulièrement depuis les années soixante, un nombre croissant de personnes immigrantes ont choisi de s'établir à Sherbrooke ou y ont trouvé refuge.

Originaires des quatre coins du monde, ces nouveaux citoyens souhaitent contribuer pleinement à leur communauté d'accueil tout comme certains l'ont déjà fait par le passé.

Avec la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, notre municipalité fait le pari qu'un meilleur arrimage est non seulement souhaitable mais également possible entre le potentiel que représentent nos citoyens issus de l'immigration et les défis de développement auxquels Sherbrooke doit faire face.

En effet, cette politique vient poser les principaux jalons pour permettre aux personnes immigrantes de participer activement au développement économique, démographique, social et culturel de Sherbrooke.

Nul doute que l'immigration est une richesse et une valeur ajoutée pour Sherbrooke qui n'est pas épargnée par le vieillissement de sa population ou par les questions de pénurie de main-d'œuvre.

Je veux remercier le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour le soutien financier qu'il a accordé à l'élaboration de cette politique. Mes remerciements s'adressent également au comité d'élaboration de la politique, aux membres du conseil municipal, aux organismes, aux partenaires et aux citoyennes et citoyens pour leur contribution généreuse aux différentes étapes du processus d'élaboration.

Maintenant, il s'agit de rendre Sherbrooke la plus attrayante possible et d'en faire un lieu de prédilection pour les personnes immigrantes afin non seulement qu'elles choisissent de venir y vivre mais surtout qu'elles s'y sentent des Sherbrookoises à part entière. Ensemble et pour notre communauté, faisons de l'immigration un choix de société pour Sherbrooke!

Le maire de Sherbrooke,

Jean Perrault



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Le conseil municipal a donné le mandat d'élaborer une politique à un comité représentatif des principaux acteurs intervenant dans les domaines de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes. Celle-ci devait doter la Ville d'un cadre de référence lui permettant d'avoir une intervention plus intégrée dans ces domaines et d'y exercer un plus grand leadership.

La démarche d'élaboration a été pilotée par la Division de la vie communautaire. L'approche participative qu'elle a privilégiée a permis de mobiliser, de consulter et, finalement, d'associer à l'élaboration de cette politique l'ensemble des intervenants concernés. La consultation publique a notamment remporté un grand succès puisqu'elle a permis de réunir 150 participants et qu'un peu plus d'une dizaine de mémoires ont été déposés à cette occasion.

La production d'une telle politique démontre à quel point la Ville de Sherbrooke considère l'immigration comme une valeur ajoutée pour notre communauté mais aussi combien elle est consciente qu'il existe un rattrapage à faire dans certains domaines. En effet, la diversité ethnoculturelle, si elle constitue une richesse dont nous avons grandement besoin, apporte aussi son lot de défis.

Pour notre organisation municipale, ces défis sont de différentes sortes et font l'objet chacun d'une orientation dans la politique. Il s'agit de l'accès équitable aux services, de la représentativité tant des employés que des instances décisionnelles et consultatives locales ainsi que du travail en partenariat. L'accueil et l'intégration des personnes immigrantes étant et devant continuer d'être des responsabilités

partagées entre toutes les sphères de notre société, cette dernière orientation est stratégiquement très importante; cette politique permet en effet de consolider les partenariats existants et d'en développer de nouveaux, notamment dans les champs du logement et de l'emploi.

Par ailleurs, pour notre communauté, le principal défi se situe au plan de l'établissement et du maintien de relations interculturelles harmonieuses entre ses citoyens de toutes origines. Notre ville est forte d'une longue tradition d'accueil et elle entend demeurer une communauté où il fait bon vivre ensemble. Nous croyons en effet que c'est dans la quotidienneté des lieux de travail, de loisirs et d'habitation et que c'est dans la proximité que se joue et se réalise véritablement l'intégration de nos concitoyens issus de l'immigration.

Ces quatre grandes orientations s'appuient sur une vision de l'intégration comme un processus à double sens et qui implique une adaptation réciproque des personnes immigrantes et des membres de la société d'accueil. Nous sommes donc loin d'une vision assimilatrice de l'intégration.

La politique repose également sur un certain nombre de principes directeurs qui font sa force tels que l'équité et l'accommodement raisonnable.

Je voudrais terminer en remerciant tous les artisans qui ont permis à la Ville de se doter du formidable outil que constitue cette première politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Mes remerciements particuliers s'adressent aussi à mes collègues du comité d'élaboration pour la qualité de leur implication et pour tout ce temps investi à travailler sur la politique. Merci également à toutes les personnes, citoyens, représentants d'organismes communautaires et de partenaires qui ont cru et participé à un moment ou à un autre à ce processus d'élaboration.

Cette présente politique n'est qu'une étape et c'est à nous tous ensemble, de travailler maintenant à faire de Sherbrooke une ville plus accueillante et inclusive.

Le président du comité d'élaboration
de la politique d'accueil et d'intégration des personnes
immigrantes,

Pierre Boisvert



PRÉAMBULE

L'immigration n'est pas un phénomène récent à Sherbrooke; en effet, il ne faut pas oublier que depuis le XVIII^e siècle, différentes vagues de personnes immigrantes se sont succédé et ont contribué au peuplement et au développement de Sherbrooke.

À l'heure actuelle, il y a déjà un Sherbrookoïse sur 20¹ qui est issu de l'immigration. C'est un phénomène qui s'accroît rapidement. Depuis quelques années, Sherbrooke est, avec Québec et Gatineau, une des grandes villes ciblées par la régionalisation de l'immigration.

De plus, le visage de l'immigration a beaucoup changé au cours des trente dernières années. L'immigration apparaît de plus en plus diversifiée (personnes originaires des quatre continents) et, fait nouveau, autant constituée de réfugiés que d'indépendants. Les personnes immigrantes connaissent davantage le français que par le passé : ils sont francophones ou ils se francisent après leur arrivée. C'est une population scolarisée et majoritairement en âge de travailler. Ainsi, la population immigrante a des besoins variés et variables.

Cette immigration est une richesse et une valeur ajoutée pour Sherbrooke; elle peut aider la ville à relever plusieurs défis actuels et futurs tels que le vieillissement de la population, la pénurie de main-d'œuvre, l'attraction de nouvelles entreprises, le rayonnement culturel ou l'ouverture sur le monde, cette dernière étant vue sous l'angle des échanges économiques avec d'autres pays.

Pourtant, il ressort du dernier recensement que les conditions socio-économiques de la population immigrante sont moins bonnes que celles de la population non immigrante ou de la population totale : taux de chômage plus important et revenus moyens plus faibles (encore plus vrai pour les femmes immigrantes). Par ailleurs, les acteurs qui interviennent auprès des personnes immigrantes indiquent que cette population éprouve de la difficulté à se loger à son arrivée, à trouver un emploi à sa mesure, sous-utilise les ressources de la société d'accueil et vit de l'isolement social. Ils observent également un manque de sensibilisation, d'information et de formation de la population d'accueil ainsi qu'une non-représentativité au sein des instances décisionnelles locales.

Identifiée comme ville de destination pour l'immigration, la Ville de Sherbrooke est donc interpellée à plusieurs titres par la diversification croissante de sa population :

- Comme organisation et particulièrement comme premier palier gouvernemental, le plus proche des citoyens, la Ville doit veiller à ce que ses services soient autant accessibles à cette catégorie qu'au reste de la population. Il est donc important pour elle d'être à l'écoute de ses citoyens issus de l'immigration pour connaître et comprendre leurs besoins et ajuster son intervention en conséquence. Elle doit apparaître également comme une institution représentative de l'ensemble de sa population.
- Comme communauté, la Ville doit s'interroger sur sa capacité d'accueil. En tant que milieu d'accueil, elle doit se structurer et s'adapter à cette nouvelle réalité. En concertation et en complémentarité avec les autres acteurs intervenant dans les domaines de l'immigration et de l'intégration, la Ville² doit s'investir dans l'accueil pour une meilleure rétention de sa population immigrante.

Il faut cependant noter que cela fait déjà quelques années que plusieurs des anciennes municipalités constituant aujourd'hui la Ville de Sherbrooke se préoccupent de leur population immigrante. Ainsi, si l'on dresse un bilan de l'intervention municipale passée et actuelle, il ressort que la Ville apparaît plus forte comme partenaire et comme acteur dans sa communauté que comme organisation effectuant la gestion de la diversité ethnoculturelle.

¹ D'après les données du recensement 2001 de Statistique Canada sur la Ville de Sherbrooke.

² Dans l'ensemble du document, le terme « Ville » fait référence à l'organisation municipale qui est constituée des arrondissements ainsi que des services municipaux et paramunicipaux. Le terme « ville » correspond à l'ensemble des acteurs qui constituent la communauté sherbrookoïse.

En effet, dès 1996, sa politique d'action communautaire ciblait la population immigrante parmi les clientèles prioritaires et, dès 1998, sa politique de reconnaissance des organismes permettait de soutenir plusieurs organisations appartenant au secteur de l'immigration dans leur vie associative et dans certains de leurs projets. Depuis plusieurs années, certains services de la Ville siègent aux principaux lieux de concertation et comités existant localement dans les domaines de l'immigration et de l'intégration et la Ville accorde son soutien à des événements multiculturels comme le Festival des traditions du monde³.

Dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes, la Ville a donc à faire, d'une part, un travail de consolidation et d'amélioration de ses acquis et, d'autre part, un travail de développement de nouveaux chantiers dans des domaines où elle assure à l'heure actuelle peu ou pas de leadership.

Pour devenir la première Ville nouvelle à se doter d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, Sherbrooke doit finalement évaluer l'intervention qu'elle entend désormais mener en matière d'immigration et d'intégration.

Pour ce faire, la Ville a privilégié une approche participative en choisissant d'associer à l'élaboration de sa politique l'ensemble des participants à la vie municipale : citoyens, organismes communautaires, partenaires et employés.

Plusieurs étapes ont été franchies avec la création d'un comité d'élaboration constitué de représentants des principaux acteurs concernés par cette politique et avec la production d'un diagnostic.

Ayant demandé la collaboration de nombreux acteurs, ce diagnostic a permis de mieux connaître la population immigrante sherbrookoise et l'action d'un certain nombre d'organisations intervenant auprès de cette population, celle de la Ville faisant bien sûr l'objet d'une attention particulière. Il a aidé également à mieux comprendre le

contexte dans lequel s'inscrit cette politique, à réfléchir aux arimages possibles entre l'immigration et le développement de Sherbrooke et à connaître les expériences passées des autres municipalités dans ce domaine. Il a finalement mené à un bilan de l'intervention municipale.

Par la suite, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec le comité d'élaboration. Des ateliers de discussion réunissant une trentaine de participants appartenant à des organisations spécialisées ou généralistes⁴ ont été organisés pour travailler sur le contenu de la politique.

Le projet de politique ainsi élaboré a été examiné une première fois par le comité plénier. Il a ensuite été soumis à une consultation publique qui a permis à 150 personnes (des citoyens aux représentants d'institutions) de le commenter et de le bonifier. De nombreux commentaires écrits ont également été recueillis.

Par la suite, le projet de politique a été soumis aux avis des élus dans les six conseils des arrondissements puis réexaminé par le comité plénier.

La politique que vous avez entre les mains est donc le résultat d'un processus de concertation et de consultation.

Il a pour but :

- De doter notre Ville d'une vision⁵ en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes qui va guider ses actions et ses décisions futures dans ce domaine;
- De préciser la mission⁶ qu'elle se donne dans ce domaine;
- De présenter les valeurs et principes d'actions⁷ qu'elle privilégie;
- D'indiquer les orientations⁸ et axes d'interventions⁹ qu'elle entend poursuivre.

Il en résultera une organisation municipale qui répondra davantage aux besoins de ses citoyens issus de l'immigration tout en tenant compte des potentiels et des synergies du milieu et de l'environnement.

³ En ce qui concerne le soutien municipal accordé à cet événement (qui existe depuis 1998), la Ville de Sherbrooke a pris le relais de l'ancienne Ville de Fleurimont.

⁴ Les organisations spécialisées sont celles dont la totalité de la clientèle est issue de l'immigration ou desservant une population majoritairement issue de l'immigration. Les organisations généralistes desservent la population en général y compris des personnes immigrantes.

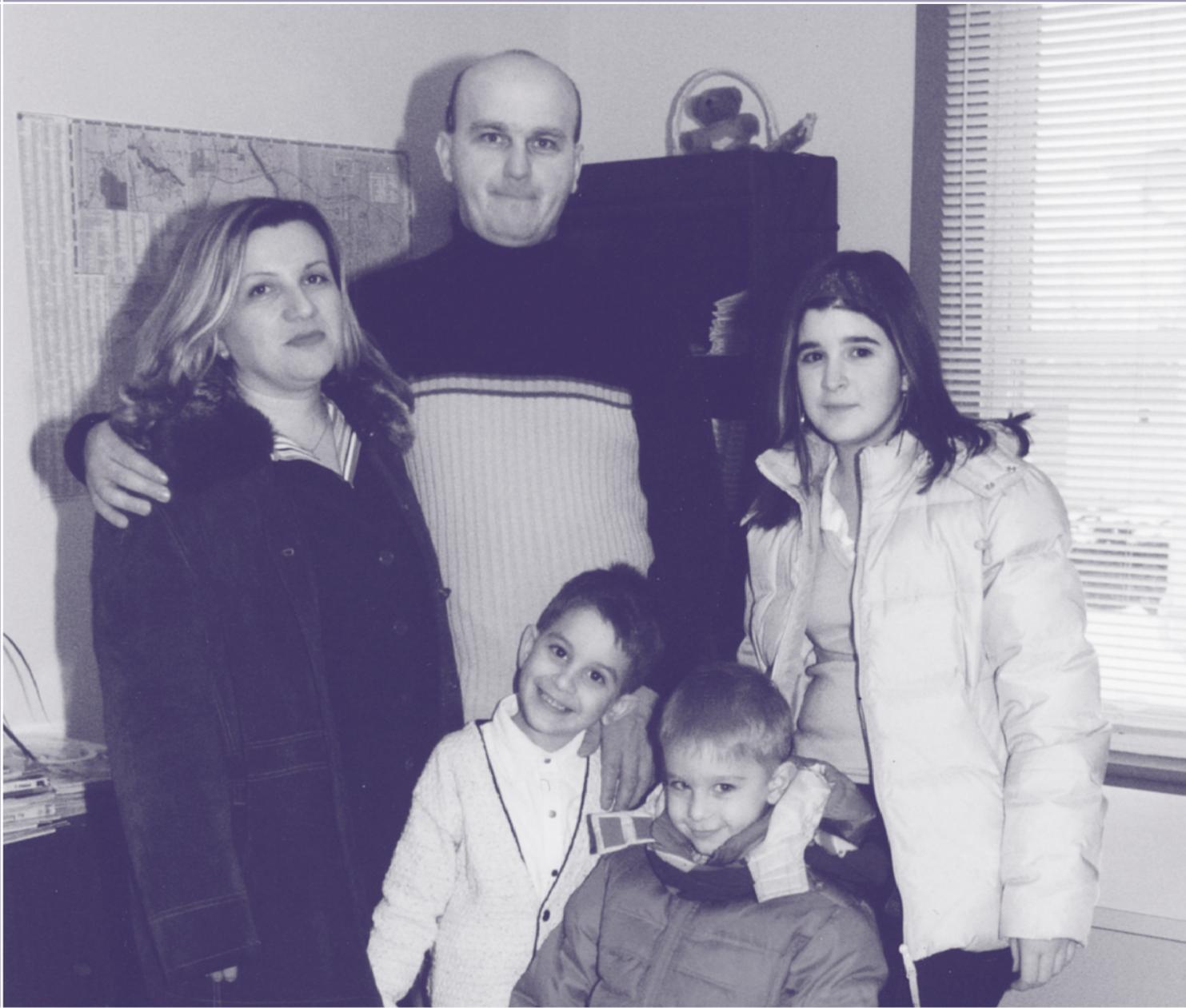
⁵ Énoncé de la situation idéale, image d'un idéal réaliste.

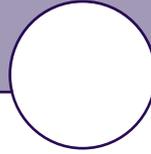
⁶ Positionnement de la dimension interculturelle dans la mission originelle de la Ville ou responsabilités que la Ville veut prendre dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes.

⁷ Énoncé général constituant un principe moral de base auquel chacun souscrit et qui sert de pierre d'assise.

⁸ Préoccupations majeures sur lesquelles va porter la politique.

⁹ Aspects sous lesquels on privilégie d'aborder les différentes orientations.





BUTS DE LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

À travers cette politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, quelles sont les principales visées de la Ville? Cette présentation des buts de la politique va nous permettre de les préciser. Ainsi, la Ville de Sherbrooke cherche à :

- **Doter le conseil municipal et l'administration d'un outil¹⁰ permettant d'avoir une intervention plus intégrée dans ce domaine.**
- **Exercer un leadership pour favoriser chez sa population immigrante l'exercice et la jouissance d'une citoyenneté pleine et entière.**
- **Développer la capacité du milieu sherbrookoise à accueillir, à intégrer et à retenir les personnes immigrantes.**
- **Préparer la population sherbrookoise à vivre dans une société plus hétérogène et à l'accompagner dans cette évolution.**

¹⁰ Ce cadre de référence doit guider les décisions et actions relatives à la population immigrante des employés de tous les paliers de l'administration municipale.



VISION DE LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Une politique en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes nous amène à nous représenter où nous voulons aller comme organisation et comme communauté dans les années à venir. Par cette vision, la Ville de Sherbrooke se projette vers un idéal réaliste soit :

La Ville attire, accueille (1) et intègre (2) les personnes immigrantes en reconnaissant la richesse issue de la diversité ethnoculturelle et en la promouvant auprès de sa population. Elle constitue un milieu de vie où les échanges interculturels sont harmonieux et où les citoyens de toutes origines s'enrichissent mutuellement.

(1) Le terme accueil ou établissement se réfère¹¹ généralement à l'acclimatation et aux étapes préliminaires d'adaptation. C'est un processus à court terme au cours duquel les nouveaux arrivants font les ajustements élémentaires à la vie dans un nouveau pays, notamment se trouver un logement, commencer à apprendre la langue locale, se chercher un emploi et s'orienter dans une société à laquelle ils ne sont pas familiers.

(2) On peut définir¹² l'intégration comme :

- le résultat d'un processus dynamique et évolutif, dans lequel le temps joue un rôle essentiel;
- le résultat d'un processus multidimensionnel (dimensions linguistique, économique, sociale, culturelle et politique) qui affecte l'individu sur plusieurs plans; il faut noter

que sous l'intégration culturelle, on retrouve notamment le rapprochement interculturel.

- le lieu d'une interaction entre la personne immigrante et la société d'accueil (adaptation réciproque).
- un processus d'adaptation réalisé à plus long terme dont le rythme et les modalités varient selon les caractéristiques des groupes concernés et la nature des obstacles à surmonter.

De plus, on parle d'intégration équitable par exemple sur le plan économique, quand la personne immigrante trouve un emploi correspondant à son profil professionnel passé (généralement, une actualisation ou une mise à niveau des compétences est nécessaire avant que la personne ne puisse accéder à un tel emploi). Ainsi, dans ce domaine, il est important de faire la distinction entre l'intégration à l'emploi et l'intégration économique. En effet, la première correspond plus à une première entrée sur le marché du travail sans tenir compte du type d'emploi occupé tandis que la seconde est davantage fonction des capacités et des qualifications professionnelles de la personne.

D'une manière générale et dans les dimensions autres qu'économique, il existe aussi plusieurs niveaux d'intégration. Il est donc nécessaire de préciser que dans chacune des dimensions qui relèvent de sa responsabilité, la Ville vise une intégration totale.

MISSION DE LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Au Québec, les responsabilités des municipalités dans la gestion régionale de l'immigration ne sont pas encore bien définies, et ce, en dépit des expériences multiples faites dans ce domaine par plusieurs villes de la région montréalaise et par les villes de Québec et de Gatineau. C'est donc à Sherbrooke d'établir le positionnement de la gestion de la diversité ethnoculturelle par rapport aux autres mandats de l'administration municipale.

¹¹ Conseil canadien pour les réfugiés. *Les meilleures pratiques en matière d'établissement*, Février 1998, p. 6-9.

¹² Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. 1990, p. 44-47.

Deux éléments balisent déjà ce travail de précision de la mission :

- il existe des champs reconnus de responsabilités municipales, ce qu'on appelle les responsabilités traditionnelles d'une Ville soit : l'aménagement du territoire, l'environnement, l'habitation, la sécurité, le transport, le loisir, le sport, la culture et la vie communautaire. La Ville y assure un leadership « naturel »;
- l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes sont des responsabilités partagées entre de multiples acteurs : autres paliers de gouvernement, partenaires, employeurs et syndicats, organismes communautaires et citoyens (parmi ces citoyens se trouvent des personnes issues de l'immigration vivant à Sherbrooke depuis de nombreuses années). La Ville est donc un acteur parmi d'autres; elle doit exercer un leadership partagé avec les autres ressources du milieu d'accueil, ceci avec le souci de complémentarité et d'éviter des doublons.

En matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, la Ville poursuit la mission suivante :

La Ville entend assurer une accessibilité à ses services, à ses emplois et aux différentes sphères de la vie municipale aux citoyens de toutes les origines et favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté sherbrookoise, et ce, en collaboration avec les différents acteurs concernés.

Par cette mission, elle définit les domaines de l'immigration et de l'intégration et les champs d'intégration qu'elle considère de sa responsabilité, le ou les rôles qu'elle entend exercer et les limites de son engagement.

Dans un premier temps, tous les champs de responsabilités doivent être vus en fonction de la clientèle immigrante.

Dans la continuité de sa politique d'action communautaire¹³, la Ville réaffirme que les personnes immigrantes font partie de ses clientèles ciblées. Cela signifie que chaque direction municipale doit s'assurer que, d'une part, ses services sont réellement accessibles à ces personnes et que, d'autre part,

ces dernières peuvent influencer cette offre de services. En d'autres termes, l'organisation municipale doit dépasser la simple recherche de l'égalité d'accès aux services mais viser plutôt une égalité de résultats, c'est-à-dire, la satisfaction des besoins et des attentes de la clientèle immigrante. Il s'agit d'adopter une « approche clientèle » appliquée à la clientèle ethnoculturelle et permettant de passer d'une égalité de droit à une égalité de fait.

De plus, la Ville souhaite une implication corporative plus globale dans la gestion de la diversité ethnoculturelle et, par le fait même, intégrer dans son intervention la question de la représentativité des personnes immigrantes dans tous les secteurs d'activités municipales.

Dans un second temps, tout en continuant de privilégier un mode d'intervention communautaire¹⁴ et en partant de ses acquis (politiques d'action communautaire et de reconnaissance des organismes¹⁵), la Ville profite de la nouvelle politique pour, d'une part, améliorer les moyens de collaboration et de partenariat qu'elle s'est donnés dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes (arriver notamment à un meilleur effet levier ou à un plus grand impact communautaire) et, d'autre part, réévaluer ses implications dans la communauté autour de ce dossier.

La Ville veut jouer :

- un rôle facilitant l'accueil et la rétention des personnes immigrantes;
- un rôle d'accompagnement de la population immigrante dans ses projets et de soutien des initiatives émanant de cette population;
- un rôle de référence vers les autres ressources, spécialisées ou pas, comme elle ne peut ni ne doit répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées. Cela sous-entend une bonne connaissance de sa part des différents acteurs composant le milieu d'accueil.

¹³ Ville de Sherbrooke. *L'action communautaire de la Ville de Sherbrooke. Orientations et cadre d'action*. Décembre 1996, 33 p.

¹⁴ C'est un mode d'intervention en partenariat où les acteurs-clés sont liés et travaillent en collaboration sur, pour et avec les communautés (ex. : les communautés culturelles).

Ce mode d'intervention cherche à répondre aux besoins de la population (ex. : population immigrante) :

- par la mobilisation des citoyens (ex. : ceux issus de l'immigration) et des groupes (ex. : communautaires, qu'ils soient spécialisés ou généralistes) autour des problématiques qu'eux-mêmes soulèvent;
- en favorisant l'autonomie et la prise en charge par un soutien souple et équilibré;
- en s'inscrivant comme partenaire de l'action à entreprendre par la mise en commun des ressources.

¹⁵ Ville de Sherbrooke, Services récréatifs et communautaires. *Politique de reconnaissance des organismes*. Mai 1998, 9 p.

Au fil des années, six organismes appartenant au secteur de l'immigration ont été reconnus. Par ancienneté de reconnaissance, il s'agit : du Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC), d'Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE), de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCCE), du Mouvement multi-ethnique (MME), du Centre interculturel Peuplestrie Optimum (CIPO) et de Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie (RIFE).



PRINCIPES DIRECTEURS

La politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes repose sur les valeurs de base suivantes.

Reconnaissance des personnes immigrantes comme des citoyens à part entière

Au-delà des perceptions des uns et des autres, il est important de rappeler que quelle que soit leur origine, les Sherbrookoïses ont tous les mêmes droits et devoirs. Même si la réaffirmation de cette égalité de droit s'avère actuellement encore nécessaire, elle demeure insuffisante si elle n'est pas accompagnée par une égalité de fait. Pour arriver à un tel résultat, il pourra être utile de passer par des mesures particulières qui devront cependant respecter les principes d'équité et d'accommodement raisonnable énoncés plus bas. Par ailleurs, pour aboutir à une égalité relativement aux devoirs, les personnes immigrantes devront sans doute faire des apprentissages d'où l'importance du cinquième principe « facilitation de l'adaptation des personnes immigrantes » présenté ci-dessous.

Équité

La Ville doit fournir des services municipaux de façon équitable à l'ensemble de sa population. Un traitement équitable ne consiste pas à traiter les personnes de manière égale et identique, ni à accorder des privilèges ou un traitement de faveur à certains individus ou à certaines minorités. L'objectif est plutôt d'éviter que des règles s'adressant à la majorité ne portent préjudice à des personnes en position minoritaire.

Or, on s'entend pour dire que les besoins ou les attentes des citoyens issus de l'immigration peuvent être différents par rapport à ceux de l'ensemble des citoyens. Dans un

premier temps, la Ville s'engage à mieux connaître ces besoins pour agir mieux.

Accommodement raisonnable

La Ville doit développer une connaissance suffisante de sa population immigrante, afin que les décisions qu'elle prend à son égard et les attitudes qu'adoptent ses employés se laissent influencer par cette connaissance. Cette dernière doit s'accompagner d'un respect des différences et les services fournis doivent tenir compte des sensibilités interculturelles.

Cependant, les questions se posent pour la municipalité de savoir jusqu'où elle doit répondre aux demandes spécifiques de ses citoyens issus de l'immigration, effectuer des ajustements et des adaptations et faire preuve de souplesse. Le concept d'accommodement raisonnable est la réponse à ces questions.

En effet, quand un règlement, une norme ou une situation ont un effet préjudiciable sur une personne ou un groupe de personnes, les organisations doivent rechercher un accommodement raisonnable¹⁶.

Ce concept est ainsi lui-même basé sur des principes de réciprocité et d'équilibre. Pour ce qui est de la réciprocité, bien sûr, des efforts doivent être faits par la société d'accueil pour adapter ses institutions à la réalité pluriculturelle. Toutefois, des efforts doivent aussi être faits par les citoyens issus de l'immigration pour s'adapter à la société d'accueil. Quant à l'équilibre, il s'exprime dans la recherche du juste milieu. Ce concept sera principalement repris dans l'orientation 1.

¹⁶ On parle d'« accommodement » car il s'agit de permettre au demandeur et à l'organisation de parvenir à une entente mutuellement satisfaisante. On le qualifie de « raisonnable » car cela ne signifie pas pour autant se plier sans restriction à ce qui a été demandé ou que l'obligation d'accommodement est illimitée et qu'elle peut entraîner des contraintes excessives pour l'organisation.



Gestion proactive de la diversité ethnoculturelle

La Ville estime que la meilleure façon d'accueillir et d'intégrer des citoyens, afin de rendre les services et les emplois accessibles à tous et notamment aux personnes immigrantes, réside dans une approche d'adaptation des services et des programmes aux besoins divers des citoyens.

Il faut noter que l'accessibilité aux emplois devra passer par une certaine reconnaissance¹⁷ par la Ville des acquis et des compétences des candidats issus de l'immigration.

Par ailleurs, la Ville souhaite évoluer vers une approche institutionnelle généralisée et formuler une politique globale d'adaptation de l'organisation à une réalité ethnoculturelle en évolution. La corporation et chacun des services vont ainsi être responsables de sa mise en œuvre.

Facilitation de l'adaptation des personnes immigrantes

D'une manière générale, certaines normes sont reconnues dans la société québécoise (ex. : égalité entre les hommes et les femmes) et certains choix de société caractérisent le Québec (ex. : c'est une société dont le français est la langue officielle de la vie publique). Et d'une manière spécifique, toute municipalité possède des règlements.

Ces normes, choix de société ou règlements doivent être respectés par tous les citoyens. La Ville veut donc aider les personnes immigrantes à connaître et à respecter les valeurs civiques et autres de la société d'accueil et ainsi contribuer notamment à leur « mise à niveau civique ».

Pour une personne immigrante, s'adapter veut dire aussi être capable de fonctionner de manière autonome mais également évoluer et participer à la vie économique, sociale, culturelle et politique de la collectivité.

L'intervention municipale se propose donc de favoriser la participation des personnes immigrantes à la communauté et de contribuer à mettre en place les conditions d'exercice d'une citoyenneté à part entière.

Promotion de la réalité pluraliste de la société

La reconnaissance de la réalité pluraliste par l'ensemble de la population constitue un facteur essentiel à la réussite d'une politique d'accueil et d'intégration.

La Ville participe à un travail d'information et de sensibilisation de la population et promeut des attitudes favorables à la diversité ethnoculturelle afin que la communauté soit la plus accueillante possible.

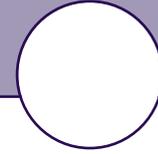
Collaboration et partenariat

De nombreux acteurs œuvrent dans les domaines de l'attraction, de l'accueil, de l'intégration des personnes immigrantes et du rapprochement interculturel. Certains parmi eux sont spécifiquement voués aux personnes immigrantes. Il existe aussi plusieurs lieux de concertation où se retrouvent différentes organisations.

La Ville travaille déjà avec certains d'entre eux et elle doit continuer à agir auprès de la population immigrante en concertation avec eux. Mais il serait bon également de développer ce partenariat et de l'étendre à d'autres groupes. Ces derniers seront davantage précisés dans l'orientation 4.

¹⁷ La reconnaissance des acquis et des expériences des personnes immigrantes relève principalement d'autres acteurs que la Ville : MRCI, ordres professionnels, Emploi Québec, etc. Le cas échéant, la Ville pourra leur référer les personnes immigrantes qui s'adressent à elle.





ORIENTATIONS

Les orientations découlent de problématiques, de contextes, d'enjeux et de préoccupations particulières. Elles se rapportent aux dimensions sur lesquelles va porter la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Ayant fait l'objet d'un consensus, chacune des orientations est accompagnée d'axes d'intervention qui vont préciser sous quels angles on privilégiera de l'aborder.

Voici les orientations générales retenues :

- Favoriser l'accès aux services municipaux à tous les citoyens issus de l'immigration.
- Encourager la représentativité des personnes immigrantes dans tous les secteurs d'activités municipales.
- Favoriser le rapprochement interculturel.
- Développer le partenariat.



ORIENTATION 1 : FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES MUNICIPAUX À TOUS LES CITOYENS ISSUS DE L'IMMIGRATION

Pour le nouvel arrivant, les organisations publiques, parapubliques et privées constituent la vitrine de la société d'accueil. On peut dire que chaque prestation de service devient un moment de vérité où la personne immigrante évalue l'accueil de la communauté à son égard, ce qui pourra influencer son processus d'intégration.

Les « clients » des nombreux services publics ne sont pas des consommateurs : ils n'ont parfois pas la possibilité de s'adresser à un autre prestataire de service et, dans certains cas, ils sont même contraints d'avoir recours aux services en question (ex. : Hydro-Sherbrooke). Le mandat de ces organisations publiques et parapubliques doit donc reposer sur l'**accessibilité** pour tous. L'**adaptation des services** à la « clientèle » ethnoculturelle devient alors une question d'**équité** en regard de ce mandat.

Cette adaptation :

- doit s'appuyer notamment sur une connaissance des principales caractéristiques et attentes de cette « clientèle ». Celle-ci est très hétérogène (diversité entre communautés culturelles et à l'intérieur d'une même communauté) et présente des différences principalement d'ordre linguistique (francophone et allophone¹⁸), d'ordre culturel (conception de certains services, valeurs ou habitudes de vie), d'ordre physiologique (minorités visibles ou pas), de statut migratoire (réfugié et indépendant) et dans leur cheminement d'adaptation.
- peut s'effectuer selon la règle de l'**accommodement raisonnable**. Celui-ci consiste à prévoir des adaptations et des aménagements à certaines normes de fonctionnement afin d'éliminer les effets discriminatoires de ces normes sur un groupe d'individus.

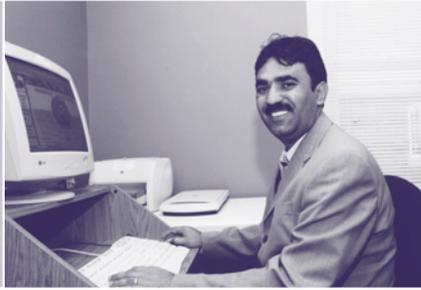
Ces mesures d'accommodement ne doivent toutefois, ni générer de contraintes excessives pour l'organisation municipale, ni compromettre le bien-être général. Par ailleurs, rechercher une mesure d'accommodement est une démarche qui suppose un effort des deux parties : l'organisation et le demandeur. Ce dernier doit ainsi faire un effort pour atténuer le caractère excessif de certaines demandes d'accommodement.



Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

- 1.1 Faire connaître à ses élus et à ses employés les vécus, besoins et attentes des citoyens issus de l'immigration.
- 1.2 Développer un programme de sensibilisation et de formation en interculturel pour ses élus et ses employés, en collaboration avec les organisations spécialisées.
- 1.3 Mettre en place des stratégies de communication qui permettent de joindre les citoyens issus de l'immigration et de leur faire connaître les services qu'elle offre et la réglementation municipale.
- 1.4 Faciliter l'accès des services municipaux essentiels aux personnes immigrantes dont le logement, l'électricité et le transport en commun, et ce, dans la limite de ses responsabilités.
- 1.5 Faciliter l'accès des allophones aux services municipaux.
- 1.6 Faciliter l'accès des familles immigrantes aux programmes de loisirs, de culture, de sports et de vie communautaire, et ce, en collaboration avec les organismes reconnus par la Ville. Cela pourrait aller jusqu'à l'adaptation de ces programmes.



ORIENTATION 2 : ENCOURAGER LA REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES IMMIGRANTES DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES

La Ville de Sherbrooke (y compris Hydro-Sherbrooke) constitue le quatrième plus gros employeur de la municipalité après les établissements de la santé, l'Université de Sherbrooke et la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke. De nombreux sous-traitants travaillent pour elle et la Ville possède des liens étroits avec le milieu des affaires. La Ville est donc un acteur économique de premier plan dans sa communauté. Elle doit montrer l'exemple en devenant une organisation représentative¹⁹ de l'ensemble de sa population.

La Ville est le premier lieu gouvernemental d'exercice de la démocratie. Et à ce chapitre, la participation civique peut prendre de nombreuses formes : voter aux élections municipales, s'y porter candidat, intervenir aux séances publiques du conseil municipal ou de son conseil d'arrondissement, faire partie des commissions ou comités consultatifs, des comités de citoyens ou de voisinage, participer à des consultations publiques organisées par la Ville, déposer une plainte, etc. Ce sont autant de façons de prendre sa place dans la communauté par le biais des instances décisionnelles locales et, finalement, autant de manières d'exercer son droit de parole et de faire connaître ses attentes et ses besoins à l'administration municipale.

En tant qu'acteur majeur de la démocratie locale, la Ville doit servir d'exemple de milieu intégrateur et réunir pour ses citoyens issus de l'immigration, les conditions permettant leur participation civique.

¹⁹ En 2003, la Ville, par le biais de son Service des ressources humaines, s'engage dans une analyse de son effectif pouvant mener éventuellement, à la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi. Un tel programme ou PAÉ vise à :

- rendre la composition de la main-d'œuvre plus représentative des ressources humaines compétentes et disponibles sur le marché du travail local (les groupes visés sont les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques);
- corriger les pratiques du système d'emploi pouvant avoir des effets d'exclusion.



Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

En tant qu'employeur :

- 2.1 Diffuser à la population, dont les personnes immigrantes, de l'information sur le programme d'accès à l'égalité en emploi.
- 2.2 Prendre des mesures pour susciter la candidature de personnes immigrantes (incluant les minorités visibles) et pour faciliter la reconnaissance des expériences de ces personnes en collaboration avec les instances concernées. En évaluer l'impact régulièrement.
- 2.3 Garantir l'intégrité et l'équité de son processus d'embauche vis-à-vis de sa population immigrante.
- 2.4 Promouvoir ses emplois d'été et ses stages auprès des jeunes et des étudiants issus de l'immigration.
- 2.5 Doter le Service des ressources humaines et les gestionnaires concernés d'outils pour mieux gérer la diversité ethnoculturelle.
- 2.6 Inciter et soutenir les organismes paramunicipaux dans la diversification ethnoculturelle de leur main-d'œuvre.

Quant aux appels d'offres :

- 2.7 Assurer un accès équitable à son processus de sous-traitance aux entrepreneurs issus de l'immigration.

En tant que lieu d'exercice de la démocratie :

- 2.8 Informer la population immigrante sur les différentes formes possibles de participation civique en matière municipale.
- 2.9 Faciliter la participation des personnes immigrantes aux différentes instances décisionnelles et consultatives municipales.
- 2.10 Inciter les organismes reconnus par la Ville à recruter des bénévoles parmi les personnes immigrantes et promouvoir auprès de cette population le bénévolat dans ces organismes comme mode d'intégration et de réseautage.



ORIENTATION 3 : FAVORISER LE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

La Ville de Sherbrooke est reconnue pour la qualité de son accueil et la coexistence pacifique des différentes communautés vivant sur son territoire.

L'adaptation des personnes immigrantes à la société d'accueil est cependant un processus difficile, complexe et long. Il faut donc poursuivre les efforts au-delà de l'établissement initial et de l'accueil pour permettre aux personnes immigrantes de développer progressivement un enracinement dans la communauté sherbrookoise.

De plus, l'évolution démographique de Sherbrooke (nombre croissant de personnes immigrantes doublé d'une diversification de cette population) soulève plusieurs enjeux reliés à la qualité de vie communautaire et sociale.

- Qu'est-ce qui garantit que les relations interculturelles relativement harmonieuses qui prévalent à l'heure actuelle vont demeurer telles quelles dans le futur alors que les personnes immigrantes prennent une importance croissante au sein de la population?
- Que faut-il faire au sujet du malaise ressenti par certains Sherbrookoises de longue date relativement aux changements causés par l'arrivée de personnes immigrantes?

- Étant donné l'importance des réfugiés dans la population immigrante, comment peut-on maintenir l'harmonie entre des communautés culturelles ou au sein d'une même communauté alors qu'elles ont vécu des conflits, même la guerre dans leurs pays d'origine?

La Ville ne peut que déplorer l'apparition ici et là d'attitudes de rejet envers les personnes immigrantes (appartenant notamment aux minorités visibles) chez certains membres de la population d'accueil et l'existence de quelques tensions inter ou intra communautaires. En tant qu'acteur souhaitant contribuer de façon significative au maintien et au développement d'un cadre de vie de qualité pour tous ses citoyens, elle se propose de poser des interventions qui vont permettre à Sherbrooke de demeurer un milieu accueillant et intégrant graduellement ses personnes immigrantes.

Cela consistera notamment en la création plus importante d'occasions de rencontres entre les citoyens de toutes les origines afin de leur permettre de mieux se connaître et de mieux se comprendre et de tisser tout au moins des liens de respect si ce n'est d'amitié. La Ville compte contribuer à augmenter la capacité des citoyens de toutes les origines à bien « vivre ensemble » et à rompre ainsi l'isolement et l'exclusion dont souffrent de nombreuses personnes immigrantes.



Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

- 3.1 Faire connaître l'apport économique, culturel et social de l'immigration à la population sherbrookoise.
- 3.2 Encourager la participation sous toutes ses formes des personnes immigrantes aux activités se déroulant dans leurs unités de voisinage, quartiers, districts et arrondissements et aux différents événements organisés par la Ville.
- 3.3 Donner priorité au rapprochement interculturel entre jeunes.
- 3.4 Encourager des initiatives favorisant le voisinage harmonieux.
- 3.5 Jouer un rôle actif en matière d'éducation interculturelle de la population et de lutte contre la discrimination et le racisme.



ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LE PARTENARIAT

Le fait d'élaborer une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes ne permet pas seulement à la municipalité de définir son rôle, c'est aussi l'occasion d'évaluer, de renforcer et d'établir les formules de partenariats existantes et d'explorer de nouvelles façons de faire, des actions complémentaires, des mises en commun et des contributions de toutes sortes.

Cette orientation est d'autant plus stratégique que l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes sont des responsabilités partagées entre de multiples acteurs dont une trentaine d'organisations spécialisées. Cela oblige la Ville à harmoniser ses actions avec ses partenaires, à viser une réalisation collective et à préciser les limites et les règles de son intervention.

Cette orientation doit enfin intégrer les balises que s'est déjà données la Ville en matière de partenariat par le biais de sa politique d'action communautaire et sa politique de reconnaissance des organismes. Ainsi, la Ville a établi des liens privilégiés avec ses organismes reconnus dont six dans le secteur de l'immigration.

Avec cette orientation, nous sommes également dans des domaines où la Ville ne peut exercer qu'un leadership partagé, puisque même si les demandes lui sont directement adressées à elle par les autres acteurs du milieu, elle n'est qu'un des partenaires dans la recherche de solutions.

C'est le cas pour deux problématiques qui commencent²⁰

à compromettre la capacité d'accueil de la Ville et à entraver sérieusement sa capacité de rétention des personnes immigrantes.

Il s'agit :

- des difficultés croissantes d'accès à des logements décentes et abordables (contexte de pénurie de tels logements);
- d'une intégration professionnelle inadéquate pour de nombreuses personnes immigrantes et l'impossibilité pour beaucoup d'entre elles d'accéder à des emplois de qualité.

Cette problématique est d'autant plus préoccupante que Sherbrooke est actuellement (et sera dans le futur si on en croit les experts) une ville extrêmement dynamique sur le plan économique et qui s'attend à ce que l'immigration contribue à son développement économique (notamment en comblant certaines de ses pénuries de main-d'œuvre!). Il est donc urgent d'améliorer l'arrimage entre une population immigrante de plus en plus scolarisée et les besoins en main-d'œuvre de la ville et de la région, sachant aussi que l'intégration économique constitue l'une des principales clés de l'intégration.

Enfin, le partenariat peut aussi se traduire par la participation de la municipalité à des événements spéciaux liés à l'immigration ou aux communautés culturelles présentes sur son territoire ou liés à la vie municipale et auxquels la



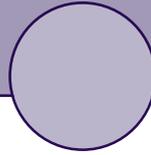
Ville donnerait une dimension interculturelle.

Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

- 4.1 Faire connaître à l'organisation municipale les différentes organisations œuvrant auprès de la population immigrante pour lui permettre de référer les demandes de services et de besoins non couverts par elle.
- 4.2 S'associer aux différents partenaires afin de favoriser l'accès au logement pour les nouveaux arrivants, et ce, dans le respect des critères d'accessibilité aux programmes. Effectuer des représentations politiques autour du logement social.
- 4.3 Utiliser les différents liens qu'elle possède avec le milieu des affaires pour promouvoir la main-d'œuvre immigrante auprès des employeurs de la ville et de la région.
- 4.4 Stimuler l'entrepreneuriat de la population immigrante en collaboration avec les organismes œuvrant dans ce domaine et en collaboration avec les gens d'affaires issus de l'immigration.
- 4.5 Introduire ou renforcer la préoccupation immigrante au sein des organismes de concertation.
- 4.6 Développer des partenariats avec le milieu institutionnel et les organisations professionnelles notamment en ce qui a trait à la francisation et à la reconnaissance des acquis et des compétences.
- 4.7 Participer activement aux différents événements en matière d'immigration et d'intégration et, s'il y a lieu, en appuyer de nouveaux.
- 4.8 Participer à la recherche et au développement en matière d'immigration et d'intégration et collaborer à la réflexion sur les pratiques d'adaptation des organisations professionnelles à la diversité ethnoculturelle.
- 4.9 Montrer l'exemple par ses actions aux autres municipalités de la région quant à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes.
- 4.10 Participer à la mise en place de mesures pour attirer davantage de personnes immigrantes.





CONCLUSION

La Ville a entrepris la présente démarche d'élaboration de sa politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes en dressant un état de la situation axé sur un portrait de sa population immigrante et en produisant un diagnostic conduisant à un bilan de son intervention dans ce domaine.

Elle s'est aussi dotée d'un comité d'élaboration constitué de représentants des principaux acteurs concernés par cette politique et chargé de contribuer à alimenter le contenu de la politique, à soutenir et à faciliter son élaboration.

Le processus s'est poursuivi avec la consultation de plusieurs organismes appartenant au milieu communautaire et de plusieurs institutions desservant totalement ou partiellement une population immigrante et le comité d'élaboration a continué son travail. Ces contributions diverses ont permis à la Ville de privilégier certaines orientations en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

Une vaste consultation publique a permis à l'ensemble des citoyens, des organismes et des institutions, désireux de le faire, de se prononcer sur les orientations et axes d'intervention qui ont été ainsi privilégiés. Plusieurs de ces commentaires ont permis de compléter et de bonifier le projet de politique initial.

Ce sont par la suite les élus des six conseils des arrondissements qui ont émis leurs commentaires sur le projet de politique mis à jour. Cela a permis une deuxième validation politique du projet. **Une dernière validation a enfin été faite auprès du comité plénier.**

Avec la politique que vous avez finalement entre les mains, la Ville affirme sa volonté de mieux répondre aux besoins de ses citoyens issus de l'immigration et de faire de Sherbrooke une communauté riche de ses communautés culturelles et dont tous les citoyens vivent en harmonie.

Indépendants¹

La catégorie des personnes immigrantes indépendantes comprend :

- les travailleurs qualifiés
- les gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes)
- les parents aidés (toute personne âgée de plus de 18 ans, non membre de la catégorie de la famille d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent) ainsi que les personnes à charge qui les accompagnent.

En règle générale, les personnes de cette catégorie sont sélectionnées selon un système de points qui tient compte de plusieurs facteurs, tels que la scolarité, l'âge, les connaissances linguistiques, les qualités personnelles et la motivation, l'emploi projeté, la compétence et l'expérience professionnelle, la présence au Québec de parents ou d'amis et l'apport de leur famille.

Famille¹

La catégorie de la famille comprend le conjoint (époux, épouse), le fiancé ou la fiancée, les enfants à charge, y compris les enfants adoptés, les ascendants (parents et grands-parents) et autres du citoyen canadien ou du résident permanent.

Les personnes de cette catégorie font habituellement l'objet d'un engagement de **parrainage**. L'engagement est d'une durée de trois ans pour les conjoints et également de trois ans à compter du mariage pour les fiancés. Il est de 10 ans ou jusqu'à l'âge de la majorité pour les enfants à charge, selon la plus longue des deux périodes, et de 10 ans pour les ascendants et autres. Il est à noter que l'absence de capacité financière du citoyen canadien ou du résident permanent ne sera pas un empêchement à la souscription de l'engagement ni à la venue de son conjoint ou de ses enfants à charge.

Minorités visibles²

Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche font partie des minorités visibles. Elles comprennent les Chinois, les Asiatiques du sud, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Asiatiques du sud-est, les Arabes, les Asiatiques occidentaux, les Japonais, les Coréens, les minorités visibles non incluses ailleurs, les minorités visibles multiples et tous les autres.

Nouvelles personnes immigrantes²

Personnes immigrantes arrivées depuis cinq ans au plus.

Personnes en situation de détresse¹

La catégorie des personnes en situation de détresse comprend les réfugiés reconnus au Canada ainsi que les réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés cherchant à se réinstaller et les autres personnes en situation de détresse, soit les personnes immigrantes précisées pour des motifs d'ordre humanitaire (personnes de pays d'accueil et personnes de pays source).

S'ils ne sont pas autonomes financièrement, les réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés cherchant à se réinstaller et les personnes de pays source sont soit pris en charge par le gouvernement, soit parrainés par un groupe de cinq personnes, une personne morale ou un organisme signataire d'une entente – cadre de parrainage collectif. Quant aux personnes de pays d'accueil, si elles ne sont pas autonomes financièrement, elles doivent obligatoirement faire l'objet d'un parrainage.

Population des personnes immigrantes²

Personnes qui sont ou qui ont déjà été personnes immigrantes reçues. Les personnes immigrantes reçues sont des personnes qui ont reçu des autorités de l'immigration le droit de résider au Canada en permanence; certaines d'entre elles résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivées depuis peu. La plupart des personnes immigrantes sont nées à l'extérieur du Canada.

Population des non-personnes immigrantes²

Personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart de ces personnes soient nées au Canada, un petit nombre d'entre elles sont nées à l'étranger de parents canadiens.

Résident permanent¹

Le résident permanent est une personne qui a obtenu des autorités canadiennes de l'immigration le droit d'établissement, c'est-à-dire l'autorisation de s'établir de façon permanente au Canada.

Après avoir totalisé au moins trois ans de résidence légale au Canada au cours des quatre années précédant sa demande de citoyenneté, le résident permanent peut obtenir la citoyenneté canadienne.

On distingue, selon le mode de sélection, trois grandes catégories de résidents permanents : la catégorie des personnes immigrantes indépendantes, la catégorie de la famille et la catégorie des personnes en situation de détresse.

Responsabilités du Québec en matière d'immigration

Le gouvernement du Québec a la responsabilité exclusive de sélectionner les personnes immigrantes de la catégorie des indépendants, de même que les réfugiés et les personnes en situation semblable, à l'exception des personnes à qui le statut de réfugié est reconnu au Canada à la suite d'une demande d'asile.

Revendicateur du statut de réfugié¹

Le revendicateur du statut de réfugié ou demandeur d'asile est une personne qui, lors de son entrée au pays ou en cours de séjour, demande d'être reconnue comme réfugiée au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés.

La reconnaissance du statut de réfugié est une responsabilité exclusive du gouvernement fédéral.

¹ Ces définitions sont extraites d'un document produit par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration : *Les responsabilités fédérales-provinciales en matière d'immigration et la typologie des personnes sur le territoire*.

² Ces définitions sont extraites d'un document produit par Statistique Canada : *Dictionnaire du recensement de 2001*.



COMITÉ D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Pierre Boisvert, président du comité et conseiller municipal de la Ville de Sherbrooke.

Pascale Chanoux, agente de recherche à la Ville de Sherbrooke.

Boubacar Cissé, administrateur de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie.

Yves Dodier, directeur de l'arrondissement du Mont-Bellevue de la Ville de Sherbrooke.

Alain Gamache, coordonnateur à la formation à la Chambre de commerce de la région sherbrookoise.

Caroline Goulet, représentante de la Table de concertation jeunesse et directrice-adjointe aux ressources humaines à la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue.

Jean-Yves La Rougery, coordonnateur du comité et coordonnateur à la vie communautaire à la Division de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke.

Jacques Petit, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke.

Mercedes Orellana, directrice du Service d'aide aux Néo-Canadiens.

Daniel Richard, agent aux relations communautaires au Service de police de Sherbrooke.

Michel Vaillancourt, agent de développement de la Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre du Québec au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Anne Custeau, soutien au secrétariat.

Nos remerciements à **Marc Bérubé** (agent de relations communautaires au Service de police de Sherbrooke), à **Johanne Émond** (directrice de la Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre du Québec au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration), à **Jacques Gagnon** (agent de relations communautaires au Service de police de Sherbrooke), à **Yannick Martineau** (coordonnateur de la maison des jeunes, Spot Jeunesse), à **Marc Mongeau** (directeur de l'arrondissement de Lennoxville de la Ville de Sherbrooke) et à **Caroline Thibault** (agente de développement de la Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre du Québec au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) pour leur participation aux travaux de ce comité

Provenance des photos : Service d'aide aux Néo-Canadiens, Festival des traditions du monde, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Mondiaux Jeunesse 2003 et Ville de Sherbrooke.



100%

